



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/48/L.51/Rev.1  
8 décembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

---

Quarante-huitième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Algérie\* : projet de décision

Institut africain de développement économique et de planification

L'Assemblée générale décide d'entériner la résolution 1993/68, adoptée par le Conseil économique et social le 30 juillet 1993, intitulée : "Institut africain de développement économique et de planification", et convient, en examinant le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique relatif à l'exercice biennal 1994-1995, de faire en sorte que la Commission puisse disposer d'un nombre suffisant d'administrateurs pour exécuter ses tâches.

-----

---

\* Au nom des Etats africains.